

NOTE D'INFORMATIONS

Digiforma

FFAAA-2019-78-NDI-COMFORMATION

Dans le cadre de l'amélioration et la modernisation du suivi administratif et pédagogique des formations, le siège fédéral s'est doté d'un nouvel outil en ligne « Digiforma » :



Ça sert à quoi?

- Automatiser la production et l'envoi de certains documents obligatoires dans le cadre des formations ;
- Faciliter l'accès des stagiaires aux informations et supports des formations auxquels ils sont inscrits par la création d'un espace extranet dédié à chaque module de formation ;
- Faciliter la gestion des ressources et supports utiles aux formations par les formateurs ;
- Avoir une gestion partagée (entre formateur et siège fédéral) des supports mis à disposition des stagiaires ;
- Réduire la charge administrative du siège fédéral, des formateurs, des organes déconcentrés portant les actions concernées ;
- Réduire les délais de gestion entre les acteurs.

Mais encore !

Permettre notamment de générer de façon automatique les documents suivants :

- Convocations de formation,
- Conventions de formation,
- Listings participants,
- Programmes,
- Devis et factures,
- Attestations d'assiduité en formation,
- Attestations de compétence,
- Feuilles d'émargement,
- Quizz/questionnaires liés aux contenus pédagogiques,
- Formulaire d'évaluation des actions de formation....



FFAAA-2019-78-NDI-COMFORMATION



Quelle formation est concernée ?

La formation du BF,
Les stages de formations nationales et d'ici la fin de l'année la formation à l'évaluation !



Pas de changement concernant la gestion des examens au BF dans l'immédiat.

Qui fait quoi ?

Chaque stagiaire :

Inscrit à un module ou cursus de formation recevra ou a déjà reçu un mail pour créer ses identifiants d'accès pour la session en question lui permettant ensuite de consulter les informations concernant sa formation et s'inscrire à d'autres formations par la suite.

Chaque formateur :

Animant une action de formation pourra personnaliser l'espace extranet (horaires, hébergement, informations complémentaires...), mettre à disposition des supports, éditer un listing des stagiaires ainsi que les feuilles d'émargement de sa session de formation.

Seuls les stagiaires et formateurs :

Ont pour le moment accès aux dispositifs, car celui-ci ne permet pas de générer un nombre d'identifiants autres que ces deux statuts.

Actuellement une augmentation trop importante de statuts risquerait de provoquer quelques bugs au niveau du logiciel

Il va donc être testé durant une année dans ce contexte précis.

FFAAA-2019-78-NDI-COMFORMATION



La commission formation compte sur chacun d'entre vous pour :

1. sensibiliser **les stagiaires et les questionner** sur la réception des mails de connexion et documents administratifs ;
2. **transmettre les informations logistiques** et complémentaires liées à vos modules de formation (lieu, horaires, hébergement ou détails complémentaires) soit **au formateur** pour qu'ils les mettent à jour dans l'extranet soit auprès d'Amandine ou moi-même pour déploiement ;
3. **faire remonter les difficultés** ou amélioration à apporter.

Un retour vers chaque formateur se fera au fur et à mesure pour les accompagner dans la prise en main durant cette première année et aussi pour obtenir les éléments dont chacun aurait besoin, notamment les listings et feuilles d'émargement.

Le dispositif étant en cours de déploiement donc dans une période d'ajustement, tout sera fait pour répondre au mieux aux besoins du terrain.

